

CLOCHES

Pour répondre à la demande des riverains gênés par les nuisances provoquées par la présence des pigeons dans le clocher de l'église, une équipe composée de Jean.Claude Hugueny, Gérard Alexandre, André Ernwein, Serge Carrer, André Roland, Yvonne Noirot a entrepris de nettoyer ce lieu et de grillager les baies des abat-son.



PRESBYTERE

Grand nettoyage aussi au presbytère (maison à côté de la salle Jeanne d'Arc). La salle du rez de chaussée pourra être mise à la disposition d'associations qui en feront la demande.

Il y a deux choses auxquelles il faut se faire, sous peine de trouver la vie insupportable: ce sont les injures du temps et les injustices des hommes.

Sébastien-Roch Nicolas de Chamfort.



L'Agglo.
Saint-Dié
vosges



ALLARMONT

DERNIERES
NOUVELLES
JANVIER 2021



03 29 41 16 08



contact@mairie-allarmont.fr

MOT DU MAIRE

Voici venu le temps des vœux.

Déjà presque un an que l'épidémie de coronavirus nous affecte tous dans notre vie quotidienne. Même si dans nos contrées peu peuplées nous semblons à l'abri, chacun de nous connaît des proches atteints par le virus.

Les réunions n'étant pas de mise actuellement, nous avons eu le plaisir de venir à la rencontre des bénéficiaires de colis du CCAS avec en général, un accueil chaleureux. Je précise que ces colis, offerts aux personnes de plus de 65 ans, remplacent les bons d'achats des années précédentes. Le repas, offert aux plus de 60 ans, n'a pu avoir lieu, ce n'est, espérons-le, que partie remise.

Ces jours-ci vont reprendre les travaux d'assainissement collectif, après la trêve festive et neigeuse. La semaine prochaine débute l'enquête publique sur le zonage d'assainissement, il serait bon que chacun s'y intéresse.

Que soient ici remerciés les adjoints Jean Claude Hugueny et Gérard Alexandre, qui font preuve d'une disponibilité et d'une compétence profitables à tous, ainsi que les conseillers qui nous encouragent par leur présence, leurs idées et leur aide.

Merci également aux personnels de la mairie Daniel, Céline, Esther et Jennifer sur qui je peux compter, ce qui est plus qu'important pour moi.

Un dernier merci aux habitants qui prennent soin de déneiger au mieux devant chez eux et même chez les voisins qui ne le peuvent pas.

Je vous présente, avec l'ensemble du conseil municipal et du CCAS, mes vœux pour la meilleure santé possible dans une vie familiale et professionnelle enrichissante. Je souhaite pleine réussite à nos entreprises locales, et espère ardemment la reprise de la vie de nos associations, sel de notre vie commune.

Que vive Allarmont

COMMUNE D'ALLARMONT

Enquête publique relative à l'élaboration du zonage d'assainissement de la commune d'Allarmont

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a ordonné, par arrêté n° 104 du 22/12/2020 l'ouverture d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la commune d'Allarmont. L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de ne pas soumettre le zonage d'assainissement à évaluation environnementale est joint au dossier d'enquête publique. A cet effet, Monsieur Alain LAMBLE, retraité, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Nancy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Allarmont du 25 janvier 2021 à 9 h au vendredi 26 février 2021 à 17 h.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie d'Allarmont, siège de l'enquête : 29, rue Henri Valentin 88110 ALLARMONT aux heures et jours habituels d'ouverture :

mardis, jeudis, vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h.

Il sera également consultable sur le site dédié

<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88007.html>, lien accessible également en page d'accueil du site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges rubrique enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête papier, les adresser par courrier postal à : M le Commissaire-Enquêteur, mairie d'Allarmont 29, rue Henri Valentin 88110 ALLARMONT ou par courriel à l'adresse suivante :

contact@mairie-allarmont.fr. ou les saisir de manière dématérialisée sur le site dédié à l'adresse suivante

<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88007.html>, lien accessible également en page d'accueil du site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges rubrique enquête publique

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public Salle Jeanne D'Arc, les jours et heures suivants :

- Le lundi 25 janvier 2021 de 9h à 12h

- Le jeudi 4 février 2021 de 14h30 à 17h30

- Le mercredi 10 février 2021 de 14h30 à 17h30

- Le samedi 20 février 2021 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur assurera également deux permanences téléphoniques :

- Le vendredi 5 février 2021 de 14h00 à 16h00

- Le mardi 16 février 2021 de 14h00 à 16h00

La prise de rendez vous se fera à l'accueil de la mairie d'Allarmont ou par téléphone au 03 29 41 16 08.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'issue de l'enquête au siège de la Communauté D'Agglomération de Saint Dié Des Vosges au 1 rue Carbonnar 88100 SAINT DIE DES VOSGES.

Le Président de la Communauté d'Agglomération
de Saint-Dié-des-Vosges
David VALENCE

Nous avons appris avec tristesse le décès de Madame Renée Brignon.

A la suite de ses parents Aurore et Fernand Absalon, elle a tenu la boucherie du village avec son mari Monsieur Jacques Brignon durant une trentaine d'années, jusqu'à leur retraite en 1992.

C'est une page de l'histoire du commerce local et d'une des anciennes familles d'Allarmont qui se tourne.

Nous présentons nos condoléances à son époux et ses quatre fils.

Autorisation de bûcheronnage dans certaines parcelles de la commune

La commune possède plusieurs parcelles boisées situées à la sortie du village en allant vers Celles sur Plaine, entre la route et la rivière, nous souhaitons proposer aux habitants d'Allarmont qui seraient intéressés pour faire du bois de chauffage de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Ce qu'il faut savoir :

Les arbres seront préalablement coupés par la commune, seul le bois à terre sera mis à disposition. Il ne s'agit pas de coupe à blanc des parcelles, mais uniquement d'un entretien pour les éclaircir et éliminer ce qui nuit au développement.

Avant toute intervention, une visite sur le terrain sera faite avec un conseiller municipal pour identifier la zone qui lui est attribuée, et garantir la sécurité.

Le bois récupéré sera destiné aux besoins personnels, et ne pourra être revendu.

Cette opération débutera fin janvier.

Il sera demandé aux personnes intéressées de signer un engagement et une décharge de responsabilité et elles devront être pourvues des équipements de sécurité.